

CENTURY 21

ACTION IMMOBILIER

77 Rue du Faubourg Bonnefoy

31500 TOULOUSE

Tél. : 05 61 61 91 91

Mail : action.immobilier@century21france.fr

HONORAIRES 2025

TRANSACTION

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC
EUROS	EUROS
jusqu'à 70000*	6 500
70 001 à 80 000	7 500
80 001 à 90 000	8 000
90 001 à 100 000	9 000
100 001 à 110 000	9 500
110 001 à 120 000	10 000
120 001 à 130 000	10 500
130 001 à 140 000	11 000
140 001 à 150 000	11 500
150 001 à 160 000	12 000
160 001 à 170 000	13 000
170 001 à 180 000	14 000
180 001 à 200 000	14 500
200 001 à 220 000	15 000
220 001 à 240 000	16 000
240 001 à 260 000	17 000
260 001 à 280 000	18 000
280 001 à 300 000	19 000
300 001 à 320 000	20 000
320 001 à 340 000	21 000
340 001 à 360 000	22 000
360 001 à 380 000	23 000
380.001 à 400 000	24 000
Au-delà de 400 001€ - 6% TTC soit 5% HT	

***FORFAIT PRIX DE VENTE PARKING / GARAGE – HONORAIRES TTC 2000 EUROS**

A charge du propriétaire vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat

LOCATION

Honoraires à la charge du locataire (Bien meublé) : 8.5% TTC du loyer annuel charges comprises

Honoraires à la charge du locataire (Bien vide) : 8.5 % TTC du loyer annuel hors charge

Dans la limite du plafonnement des honoraires de location à la charge du locataire selon la zone géographique dans laquelle est situé le bien loué : Zone TENDUE (Loi ALUR)

Le montant par mètre carré de surface habitable des honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail, à la charge du locataire ne peut excéder 10€/m²

Le montant par mètre carré de surface habitable des honoraires de réalisation de l'état des lieux, à la charge du locataire ne peut excéder 3€/m².

Honoraires à la charge du bailleur (Bien vide) : 8.5 % TTC du loyer annuel hors charge

Honoraires à la charge du bailleur (Bien meublé) : 8.5% TTC du loyer annuel charges comprises

Honoraires pour location bureau/Garage/Locaux : 30 % du loyer annuel hors charge pour chaque partie

Avenant au contrat de location : 300 € TTC pour chaque partie

GESTION

Honoraires gestion locative : 8 % HT. des encaissements

Avenant au contrat de location : 300€ TTC pour chaque partie

Assurance Loyers impayés : 2.70 %TTC des sommes facturées

Frais administratifs annuel bailleur : 30 € TTC

Taux TVA à 20 %

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société

www.century21actionimmobilier.com

Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante

SAS au capital de 66.642.50 € - RC Toulouse B 408 765 485 - Code APE 6831Z

Carte Professionnelle : T n°31012018000029266 - Caisse de garantie : C.E.G.C Paris - T 110.000 €